

VERSION
JUILLET 2016

Evolution*vie*



Présenté par assurancevie.com

ÉPARGNE INDIVIDUELLE

ANNEXE

Opération Aviva Multi Bonus 2017

**Annexe à la demande d'adhésion
Bulletin de reversement
Demande d'arbitrage**

ANNEXE

Opération Aviva Multi Bonus 2017

ADHÉRENT / SOUSCRIPTEUR <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle			
Nom :	<input type="text"/>		
Prénom :	<input type="text"/>	Autres prénoms :	<input type="text"/>
<i>(premier prénom figurant sur la pièce d'identité présentée) (figurant sur la pièce d'identité présentée)</i>			
Nom de naissance :	<input type="text"/>		
Adresse :	<input type="text"/>		
Code postal :	<input type="text"/>	Ville :	<input type="text"/>
Tél. perso. :	<input type="text"/>	Tél. prof. :	<input type="text"/>
Tél. port. :	<input type="text"/>		
E-mail :	<input type="text"/>	@	<input type="text"/>
Document d'identité présenté <i>(document officiel en cours de validité)</i>			
<input type="checkbox"/> carte nationale d'identité	<input type="checkbox"/> passeport		
<input type="checkbox"/> carte de séjour ou de résident étranger	<input type="checkbox"/> permis de conduire (si émis après le 19/01/2013)		
Date de la délivrance	<input type="text"/>		
Situation professionnelle <i>(1 seul choix possible)</i>			
Situation professionnelle :	<input type="checkbox"/> Salarié	<input type="checkbox"/> TNS	<input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> Sans activité
Profession (antérieure si "retraité" ou "sans activité") :	<input type="text"/>		
Catégorie socio-professionnelle (cf. liste des codes) :	<input type="text"/>	Secteur d'activité (cf. liste des codes) :	<input type="text"/>
Personne politiquement exposée <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Si oui, origine de la qualité de PPE : <input type="text"/>			
Je suis une personne politiquement exposée* si :			
"J'exerce ou j'ai cessé d'exercer au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative pour le compte d'un autre Etat que l'Etat français ⁽¹⁾ , ou je suis un membre direct de la famille ⁽²⁾ d'une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction, ou je suis étroitement associé(e) ⁽³⁾ à une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction."			
<small>*définition prévue par les articles L. 561-10 2° et R. 561-18 du Code monétaire et financier</small>			
<small>(1) Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ; membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen ; membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ; membre d'une cour des comptes ; dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière ; officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ; dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité.</small>			
<small>(2) Le conjoint ou le concubin notoire ; le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; en ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère.</small>			
<small>(3) Toute personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale conjointement avec une personne politiquement exposée ; toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec une personne politiquement exposée.</small>			

Les versements/arbitrages effectués entre le 06 juillet 2016 et le 30 juin 2017 inclus (date de réception de la demande au siège d'Aviva) sont éligibles à l'opération Aviva Multi Bonus 2017.

Les sommes investies sur le support en euros Aviva Actif Garanti dans le cadre de l'opération Aviva Multi Bonus 2017 pourront bénéficier d'un complément de rémunération, dont le niveau prédéfini dépend de la répartition d'investissement choisie parmi celles prévues au paragraphe "Critères d'éligibilité du versement libre/arbitrage relatif à l'opération Aviva Multi Bonus 2017" de l'Annexe à la Notice spéciale Opération Aviva Multi Bonus 2017 ci-jointe, sous réserve que les critères d'obtention visés au paragraphe "Conditions d'attribution du complément de rémunération Aviva Multi Bonus 2017" soient réalisés.

Paraphe du Client

Paraphe du Conseil

VERSEMENT LIBRE

Adhésion

Pour que votre versement puisse être enregistré et ouvre droit à l'opération Aviva Multi Bonus 2017, vous devez impérativement joindre au présent document votre Demande d'Adhésion dûment remplie.

Sur la demande d'adhésion, la rubrique "versements libres" ne doit pas être remplie, la présente rubrique ainsi que la rubrique "Répartition de votre versement libre" s'y substituant.

La date d'effet de votre adhésion se situe au jour de la réception au siège social de l'Assureur de votre demande d'adhésion et des pièces jointes dûment complétées ainsi que votre premier versement, à la double condition de l'acceptation de la demande d'adhésion par l'assureur et de l'encaissement effectif du versement.

Reversement

Numéro de l'adhésion :

Je joins mon règlement de (en toutes lettres) : €

par chèque à l'ordre exclusif d'Aviva Vie (minimum 20 000 €; le montant cumulé des versements effectués dans le cadre de l'opération Aviva Multi Bonus 2017 est au maximum de 500 000 € pour une même adhésion. Frais sur versement : 0 %. Droit d'adhésion à l'ADER de 15 € (si vous n'êtes pas déjà adhérent) pris en charge par Aviva Vie.

DÉSIGNATION DU PAYEUR

Vous effectuez ce versement en votre qualité d'adhérent.

Néanmoins, Aviva Vie autorise dans certains cas le règlement des primes par des tiers. Si le payeur du versement est l'un des tiers autorisés ou un institutionnel, remplissez le document « Notice et annexes LCB-FT » et cochez la case suivante

ORIGINE DES FONDS (à compléter impérativement)

Les informations ci-après sont recueillies en application des articles L 561-5 et L 561-6 du Code Monétaire et Financier.

Préciser la nature, le montant et la date de transaction à l'origine de l'épargne investie :

(ex : vente de ma résidence principale pour _____ € et réalisée le ___/___/___, vente de valeurs mobilières pour _____ € et réalisée le ___/___/___),

Nature(s)	Montant total de la transaction	Date de la transaction (mois/année)
	_____ euros	___ / ___ / ___
	_____ euros	___ / ___ / ___
	_____ euros	___ / ___ / ___
	_____ euros	___ / ___ / ___

Afin de définir si des documents justificatifs doivent être joints à ce bulletin, vous pouvez vous référer à la notice explicative du document "Notice et annexes LCB-FT".

REPARTITION DE VOTRE VERSEMENT LIBRE

Ayant pris connaissance de l'Annexe à la Notice du contrat spécial Opération Aviva Multi Bonus 2017 ci-jointe, vous choisissez l'une des deux options proposées ci-dessous. Votre versement libre sera investi, après déduction des frais sur versement, sur les supports en unités de compte éligibles à votre adhésion que vous sélectionnez à l'exception d'Aviva Monétaire ISR A.

<input type="checkbox"/> "Option Multi Bonus 2017 35 %"	
Support(s) choisi(s)	Répartition
Aviva Actif Garanti Multi 2017 P1 (max 50%) %
 %
 %
 %
 %
 %
 %
 %
 %
TOTAL	100 %

OU

<input type="checkbox"/> "Option Multi Bonus 2017 20 %"	
Support(s) choisi(s)	Répartition
Aviva Actif Garanti Multi 2017 P2 (max 70%) %
 %
 %
 %
 %
 %
 %
 %
 %
TOTAL	100 %

Paraphe du Client

Paraphe du Conseil

■ ARBITRAGE

Ayant pris connaissance de l'Annexe à la Notice spécial Opération Aviva Multi Bonus 2017 ci-jointe, vous choisissez l' "Option Multi Bonus 2017 arbitrage 35 % ". Le montant cumulé des arbitrages effectués dans le cadre de l'opération est au maximum de 500 000 € pour une même adhésion. Dans le cadre de cette opération, l'arbitrage sera réalisé gratuitement :

Support(s) d'origine choisi(s)	Montant(s)
Aviva Monétaire ISR (A) €
Aviva Actif Garanti €
TOTAL : (minimum 5 000 €)	
 €

Dans le cadre d'Aviva Multi Bonus 2017, vous sélectionnez les supports d'investissement destinataires de l'arbitrage parmi la liste des supports en unités de compte éligibles à votre adhésion à l'exclusion d'Aviva Monétaire ISR (A).

Support(s) choisi(s)	Répartition
Aviva Actif Garanti Multi 2017 P3 (maximum 50 %) %
 %
 %
 %
 %
	TOTAL 100 %

■ J'ai bien noté que les données me concernant, recueillies par mon Conseil, sont indispensables pour satisfaire ma demande. Ces informations sont à l'usage de l'assureur, ses mandataires, réassureurs, organismes professionnels, partenaires, prestataires, éventuellement situés en dehors de l'Union Européenne et, le cas échéant, des autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur notamment relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, je dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes aux données qui me concernent dans les conditions et limites prévues par les articles 38, 39 et 40 de la loi précitée. Pour cela, il suffit d'écrire à Aviva Vie - Service Réclamations - TSA 72710 - 92895 Nanterre Cedex 9. Sur simple demande, je peux obtenir plus d'informations sur le transfert de données à l'étranger. Si je ne souhaite pas que mes données personnelles soient transmises aux entités du groupe Aviva France et leurs partenaires à des fins de prospection commerciale, je coche la case ci-contre

■ Je suis informé(e) que tout changement de ma situation pouvant entraîner une évolution de mon statut au regard de la réglementation concernant les ressortissants américains ou soumis à des obligations fiscales aux Etats Unis, doit être communiquées dans les plus brefs délais à Aviva Vie - TSA 72710 - 92895 Nanterre Cedex 9.

■ Je soussigné(e) reconnais :

- avoir reçu et pris connaissance de l'Annexe à la Notice spécial Opération Aviva Multi Bonus 2017 figurant ci-après ;
- avoir bien reçu et pris connaissance des DIC1 / documents présentant les caractéristiques principales du(des) support(s) en unités de compte choisi(s) dans le cadre de l'opération ;
- avoir été informé que les Documents d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC1) visés par l'Autorité des Marchés Financiers ou document(s) présentant les caractéristiques principales du(des) support(s) en unités de compte éligible(s) au contrat sont disponibles sur simple demande à l'adresse postale de l'assureur ou sur le site internet www.aviva.fr (ce service peut-être interrompu à tout moment ; les conditions d'utilisation de ce service vous sont précisées sur le site) ou, pour les supports de type OPCVM, sur le site www.amf-france.org.

Fait à : _____, le _____

Signature de l'Adhérent

Signature et cachet du Conseil

Assurancevie.com représenté par JDHM VIE
10 rue d'Uzès - 75002 Paris
SAS au capital de 200 000 euros.
Société de Courtage d'Assurances immatriculée
au registre des intermédiaires en assurance.
RCS Paris B 478 594 351 - n° orias : 07004394

Conseil

Nom : Assurancevie.com
Code/Matricule : _____
N° Immatriculation ORIAS : _____
(uniquement pour les Courtiers, Mandataires ou Agents).

Attention : merci d'apposer votre paraphe sur chacune des pages du présent document.

Je soussigné(e) (nom et prénom du Conseil) _____

Reconnais avoir reçu de _____ la somme de _____ € par chèque à l'ordre exclusif d'Aviva Vie



Aviva Vie
Société Anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation
au capital social de 1 205 528 532,67 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes Cedex
732 020 805 R.C.S. Nanterre

ADER
(Association pour le Développement
de l'Épargne pour la Retraite)
Association sans but lucratif régie
par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 24-26 rue de la Pépinière
75008 Paris

Assurancevie.com représenté par JDHM VIE
SAS au capital de 200 000 euros.
Société de Courtage d'Assurances immatriculée
au registre des intermédiaires en assurance.
RCS Paris B 478 594 351 - n° orias : 07004394
10 rue d'Uzès - 75002 Paris

ANNEXE À LA NOTICE DU CONTRAT

EVOLUTION VIE

SPÉCIAL OPÉRATION AVIVA MULTI BONUS 2017

CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES À L'OPÉRATION AVIVA MULTI BONUS 2017

Les versements/arbitrages effectués entre le 06 juillet 2016 et le 30 juin 2017 inclus (date de réception de la demande au siège d'Aviva) sont éligibles à l'opération Aviva Multi Bonus 2017. Aviva Vie mettra fin par anticipation à l'opération portant sur les versements/et à l'opération portant sur les arbitrages si des évolutions des dispositions réglementaires le nécessitaient. De même, Aviva Vie clôturera par anticipation l'opération portant sur les versements et celle portant sur les arbitrages dès lors que le montant de l'enveloppe allouée à l'opération considérée sera atteint*.

Les sommes investies sur le support en euros Aviva Actif Garanti dans le cadre de l'opération Aviva Multi Bonus 2017 pourront bénéficier d'un complément de rémunération, dont le niveau prédéfini dépend de l'option choisie parmi celles prévues au paragraphe suivant, sous réserve que les critères d'obtention visés au paragraphe « Conditions d'attribution du complément de rémunération Aviva Multi Bonus 2017 » soient réalisés.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DU VERSEMENT LIBRE/ARBITRAGE À L'OPÉRATION AVIVA MULTI BONUS 2017

- Le montant minimum doit être de 20 000€ pour un versement et de 5 000€ pour un arbitrage, avant prise en compte des frais de versement/arbitrage. Le montant cumulé des versements/arbitrages effectués dans le cadre de l'opération Aviva Multi Bonus 2017 est au maximum de 500 000€ pour un(e) même contrat/adhésion.
- Le versement/arbitrage est obligatoirement investi sur le support Aviva Actif Garanti et sur un ou plusieurs supports en unités de compte éligibles à l'opération selon l'une des répartitions suivantes :

Pour l'Option Multi Bonus 2017 35 %

- 50 % minimum du versement doit être investi sur un ou plusieurs supports en unités de compte éligibles à l'opération Aviva Multi Bonus 2017,
- le solde du versement (50 % maximum) doit être investi sur le support en euros Aviva Actif Garanti.

Pour l'Option Multi Bonus 2017 20 %

- 30 % minimum du versement doit être investi sur un ou plusieurs supports en unités de compte éligibles à l'opération Aviva Multi Bonus 2017,
- le solde du versement (70 % maximum) doit être investi sur le support en euros Aviva Actif Garanti.

Pour l'Option Multi Bonus 2017 arbitrage 35 %

- 50 % minimum de l'arbitrage doit être investi sur un ou plusieurs supports en unités de compte éligibles à l'opération Aviva Multi Bonus 2017,
- le solde (50 % maximum) doit être/reste investi sur le support en euros Aviva Actif Garanti.

Cette option est éligible aux sommes arbitrées depuis le support en unités de compte Aviva Monétaire ISR A ou le support en euros Aviva Actif Garanti.

Seules les sommes investies sur le support en euros Aviva Actif Garanti afférentes à l'arbitrage réalisé dans le cadre de l'Option Multi Bonus 2017 arbitrage 35 % pourront bénéficier du complément de rémunération visé au paragraphe suivant. Ces sommes sont identifiées sous l'intitulé « Aviva Actif Garanti Multi 2017 P3 » dans la demande d'arbitrage relative à l'opération Aviva Multi Bonus 2017, afin de les distinguer, le cas échéant, des sommes restées investies sur le support en euros Aviva Actif Garanti et non concernées par l'opération Aviva Multi Bonus 2017.

- Les versements programmés ne sont pas éligibles à l'opération.

*Il a été dressé procès verbal du montant des enveloppes allouées par un Huissier de Justice

Paraphe du Client

Paraphe du Conseil

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU COMPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION AVIVA MULTI BONUS 2017

L'Option Multi Bonus 2017 35 %, l'Option Multi Bonus 2017 20 % ou l'Option Multi Bonus 2017 arbitrage 35 % ouvrent, sous conditions, respectivement droit à un complément de rémunération de 35 %, de 20 % ou de 35 % du taux de rendement global du support en euros Aviva Actif Garanti au titre du contrat pour l'année 2016 et/ou 2017, pour les sommes investies sur ce support dans le cadre de l'opération.

Sous réserve que les conditions d'attribution décrites dans le paragraphe ci-dessous soient réalisées, le complément de rémunération est attribué :

- en date de valeur du 31 décembre 2016, au prorata du temps passé sur le support en euros Aviva Actif Garanti depuis la date d'investissement du versement effectué dans le cadre de l'opération et le 31 décembre 2016,
- et en date de valeur du 31 décembre 2017, au prorata du temps passé sur le support en euros Aviva Actif Garanti depuis le 1^{er} janvier 2017 (ou la date d'investissement du versement effectué dans le cadre de l'opération si elle est postérieure) et le 31 décembre 2017.

Le taux de rendement global s'entend net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux en vigueur.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU COMPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION AVIVA MULTI BONUS 2017

La part du versement/arbitrage investie sur Aviva Actif Garanti dans le cadre de l'opération Aviva Multi Bonus 2017, toujours investie au 31 décembre 2016 et/ou toujours investie au 31 décembre 2017 et aux dates d'attribution effectives de la participation aux bénéfices, bénéficiera du taux de rendement global du support en euros Aviva Actif Garanti au titre du contrat pour l'année 2016 et/ou pour l'année 2017, majoré du complément de rémunération spécifique à l'opération tel que défini dans le paragraphe précédent sous réserve :

- qu'aucun **rachat ou arbitrage (automatique ou non)**, effectué avant le 01 janvier 2018 et impactant les supports en unités de compte sélectionnés dans le cadre de l'opération, **n'ait porté à l'issue de cet acte la part en unités de compte du versement/arbitrage ouvrant droit à l'opération Aviva Multi Bonus 2017 à un niveau inférieur au minimum propre à l'option choisie tel que défini dans le paragraphe « Critères d'éligibilité du versement libre/arbitrage relatif à Aviva Multi Bonus 2017 ».**

Si à l'issue d'un rachat partiel ou d'un arbitrage, la part en unités de compte du versement/arbitrage ouvrant droit à l'opération Aviva Multi Bonus 2017 devient inférieure **au minimum propre à l'option choisie tel que défini dans le paragraphe « Critères d'éligibilité du versement libre/arbitrage relatif à l'opération Aviva Multi Bonus 2017 » :**

- **le droit au complément de rémunération est définitivement perdu** si la date de valorisation de l'opération de rachat/arbitrage est antérieure au 1^{er} janvier 2017.
- **le droit au complément de rémunération est conservé au titre de 2016 mais perdu au titre de 2017**, si la date de valorisation de l'opération rachat/arbitrage est postérieure au 31/12/2016 mais antérieure au 01/01/2018.

L'attribution du complément de rémunération Aviva Multi Bonus 2017 n'est pas soumise à l'évolution de la valeur de l'épargne résultant de la fluctuation des marchés financiers : toute évolution à la baisse de la valeur de l'épargne investie sur les supports en unités de compte choisis dans le cadre de l'opération qui viendrait modifier la part du versement/arbitrage affectée aux dits supports, resterait sans conséquence et le droit au complément de rémunération serait maintenu.

Aucune avance ne peut-être réalisée sur la part du versement/arbitrage affectée à Aviva Actif Garanti dans le cadre de l'opération.

SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE ÉLIGIBLES À L'OPÉRATION AVIVA MULTI BONUS 2017

Sont éligibles à l'opération Aviva Multi Bonus 2017 tous les supports en unités de compte éligibles à votre adhésion à l'exception d'Aviva Monétaire ISR (A). Les Documents d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) visés par l'Autorité des Marchés Financiers ou document(s) présentant les caractéristiques principales du(des) support(s) en unités de compte éligibles à l'adhésion sont disponibles à tout moment sur simple demande auprès de votre conseiller.

Aviva vie ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.



Aviva Vie
Société Anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation
au capital social de 1 205 528 532,67 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes Cedex
732 020 805 R.C.S. Nanterre

ADER
(Association pour le Développement
de l'Épargne pour la Retraite)
Association sans but lucratif régie
par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 24-26 rue de la Pépinière
75008 Paris

Assurancevie.com représenté par JDHM VIE
SAS au capital de 200 000 euros.
Société de Courtage d'Assurances immatriculée
au registre des intermédiaires en assurance.
RCS Paris B 478 594 351 - n° orias : 07004394
10 rue d'Uzès - 75002 Paris

Paraphe du Client

Paraphe du Conseil

AIDE MÉMOIRE RECUEIL DES EXIGENCES ET DES BESOINS À DESTINATION DE L'APPORTEUR

Partie : Vous et votre environnement personnel

Reportez-vous aux listes ci-dessous pour trouver le code CSP et le code Secteur d'activité adéquats.

SALARIE			
Code CSP	Libellé CSP	Code CSP	Libellé CSP
33	Cadres de la fonction publique	52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques	53	Policiers et militaires
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	54	Employés administratifs d'entreprise
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	55	Employés de commerce
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	56	Personnels des services directs aux particuliers
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
44	Clergé, religieux	64	Chauffeurs
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
47	Techniciens	68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	69	Ouvriers agricoles

T N S	
Code CSP	Libellé CSP
10	Agriculteurs exploitants
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
24	Chefs d'entreprise moins de 10 salariés
31	Professions libérales

SANS ACTIVITÉ	
Code CSP	Libellé CSP
84	Élèves, Etudiants
85	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

RETRAITÉ			
Code CSP	Libellé CSP	Code CSP	Libellé CSP
10	Agriculteurs exploitants	47	Techniciens
21	Artisans	48	Contremaîtres, agents de maîtrise
22	Commerçants et assimilés	52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	53	Policiers et militaires
24	Chefs d'entreprise moins de 10 salariés	54	Employés administratifs d'entreprise
31	Professions libérales	55	Employés de commerce
33	Cadres de la fonction publique	56	Personnels des services directs aux particuliers
34	Professeurs, professions scientifiques	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	64	Chauffeurs
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
44	Clergé, religieux	69	Ouvriers agricoles
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises		

Code	Libellé secteur d'activité	Code	Libellé secteur d'activité
01	Action sociale	21	Industrie agro-alimentaire
02	Activités culturelles, sportives et spectacles	22	Industrie biens d'équipement, de consommation domestiques
03	Activités immobilières	23	Industrie biens d'équipement, de consommation industriels
04	Agriculture, marine, pêche, exploitation forestière	24	Industrie chimique, pharmaceutique
05	Armée, Police	25	Industrie, collecte et valorisation des déchets
06	Artisanat	26	Industrie des métaux
07	Audit, comptabilité et gestion	27	Industrie du bois
08	Banques et assurances	28	Industrie du plastique
09	Commerce détail	29	Industries autres
10	Commerce et réparation automobiles	30	Informatique, télécommunication, téléphonie, web, hifi
11	Commerce grande distribution	31	Professionnels de la santé (médecins généralistes et spécialistes, dentistes)
12	Commerce gros	32	Professionnels de la santé (biologie, pharmacie)
13	Communication, Information, média	33	Professionnels de la santé autres (paramédical, kinésithérapeute, infirmier, ...)
14	Construction (BTP)	34	Professions juridiques
15	Energies et eau (extraction, traitement, distribution)	35	Religion
16	Enseignement, formation	36	Sans activité professionnelle
17	Etudes et recherche	37	Services aux entreprises
18	Fonctions publiques	38	Services aux particuliers
19	Hôtel, restaurant, brasserie, café	39	Tourisme
20	Humanitaire	40	Transports et logistiques

ANNEXE

Opération Aviva Multi Bonus 2017

ADHÉRENT / SOUSCRIPTEUR <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle		
Nom : <input type="text"/>		
Prénom : <input type="text"/>	Autres prénoms : <input type="text"/>	
<i>(premier prénom figurant sur la pièce d'identité présentée)</i> <i>(figurant sur la pièce d'identité présentée)</i>		
Nom de naissance : <input type="text"/>		
Adresse : <input type="text"/>		
Code postal : <input type="text"/>	Ville : <input type="text"/>	
Tél. perso. : <input type="text"/>	Tél. prof. : <input type="text"/>	Tél. port. : <input type="text"/>
E-mail : <input type="text"/> @ <input type="text"/>		
Document d'identité présenté <i>(document officiel en cours de validité)</i>		
<input type="checkbox"/> carte nationale d'identité	<input type="checkbox"/> passeport	
<input type="checkbox"/> carte de séjour ou de résident étranger	<input type="checkbox"/> permis de conduire (si émis après le 19/01/2013)	
Date de la délivrance <input type="text"/>		
Situation professionnelle <i>(1 seul choix possible)</i>		
Situation professionnelle : <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> TNS <input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> Sans activité		
Profession (antérieure si "retraité" ou "sans activité") : <input type="text"/>		
Catégorie socio-professionnelle (cf. liste des codes) : <input type="text"/>		Secteur d'activité (cf. liste des codes) : <input type="text"/>
Personne politiquement exposée <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Si oui, origine de la qualité de PPE : <input type="text"/>		
Je suis une personne politiquement exposée* si :		
"J'exerce ou j'ai cessé d'exercer au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative pour le compte d'un autre Etat que l'Etat français ⁽¹⁾ , ou je suis un membre direct de la famille ⁽²⁾ d'une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction, ou je suis étroitement associé(e) ⁽³⁾ à une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction."		
<small>*définition prévue par les articles L. 561-10 2° et R. 561-18 du Code monétaire et financier</small>		
<small>(1) Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ; membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen ; membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ; membre d'une cour des comptes ; dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière ; officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ; dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité.</small>		
<small>(2) Le conjoint ou le concubin notoire ; le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; en ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère.</small>		
<small>(3) Toute personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale conjointement avec une personne politiquement exposée ; toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec une personne politiquement exposée.</small>		

Les versements/arbitrages effectués entre le 06 juillet 2016 et le 30 juin 2017 inclus (date de réception de la demande au siège d'Aviva) sont éligibles à l'opération Aviva Multi Bonus 2017.

Les sommes investies sur le support en euros Aviva Actif Garanti dans le cadre de l'opération Aviva Multi Bonus 2017 pourront bénéficier d'un complément de rémunération, dont le niveau prédéfini dépend de la répartition d'investissement choisie parmi celles prévues au paragraphe "Critères d'éligibilité du versement libre/arbitrage relatif à l'opération Aviva Multi Bonus 2017" de l'Annexe à la Notice spéciale Opération Aviva Multi Bonus 2017 ci-jointe, sous réserve que les critères d'obtention visés au paragraphe "Conditions d'attribution du complément de rémunération Aviva Multi Bonus 2017" soient réalisés.

Paraphe du Client

Paraphe du Conseil

VERSEMENT LIBRE

Adhésion

Pour que votre versement puisse être enregistré et ouvre droit à l'opération Aviva Multi Bonus 2017, vous devez impérativement joindre au présent document votre Demande d'Adhésion dûment remplie.

Sur la demande d'adhésion, la rubrique "versements libres" ne doit pas être remplie, la présente rubrique ainsi que la rubrique "Répartition de votre versement libre" s'y substituant.

La date d'effet de votre adhésion se situe au jour de la réception au siège social de l'Assureur de votre demande d'adhésion et des pièces jointes dûment complétées ainsi que votre premier versement, à la double condition de l'acceptation de la demande d'adhésion par l'assureur et de l'encaissement effectif du versement.

Reversement

Numéro de l'adhésion :

Je joins mon règlement de (en toutes lettres) : €

par chèque à l'ordre exclusif d'Aviva Vie (minimum 20 000 €; le montant cumulé des versements effectués dans le cadre de l'opération Aviva Multi Bonus 2017 est au maximum de 500 000 € pour une même adhésion. Frais sur versement : 0 %. Droit d'adhésion à l'ADER de 15 € (si vous n'êtes pas déjà adhérent) pris en charge par Aviva Vie.

DÉSIGNATION DU PAYEUR

Vous effectuez ce versement en votre qualité d'adhérent.

Néanmoins, Aviva Vie autorise dans certains cas le règlement des primes par des tiers. Si le payeur du versement est l'un des tiers autorisés ou un institutionnel, remplissez le document « Notice et annexes LCB-FT » et cochez la case suivante

ORIGINE DES FONDS (à compléter impérativement)

Les informations ci-après sont recueillies en application des articles L 561-5 et L 561-6 du Code Monétaire et Financier.

Préciser la nature, le montant et la date de transaction à l'origine de l'épargne investie :

(ex : vente de ma résidence principale pour _____ € et réalisée le ___/___/___, vente de valeurs mobilières pour _____ € et réalisée le ___/___/___),

Nature(s)	Montant total de la transaction	Date de la transaction (mois/année)
	_____ euros	___ / ___ / ___
	_____ euros	___ / ___ / ___
	_____ euros	___ / ___ / ___
	_____ euros	___ / ___ / ___

Afin de définir si des documents justificatifs doivent être joints à ce bulletin, vous pouvez vous référer à la notice explicative du document "Notice et annexes LCB-FT".

REPARTITION DE VOTRE VERSEMENT LIBRE

Ayant pris connaissance de l'Annexe à la Notice du contrat spécial Opération Aviva Multi Bonus 2017 ci-jointe, vous choisissez l'une des deux options proposées ci-dessous. Votre versement libre sera investi, après déduction des frais sur versement, sur les supports en unités de compte éligibles à votre adhésion que vous sélectionnez à l'exception d'Aviva Monétaire ISR A.

<input type="checkbox"/> "Option Multi Bonus 2017 35 %"	
Support(s) choisi(s)	Répartition
Aviva Actif Garanti Multi 2017 P1 (max 50%) %
 %
 %
 %
 %
 %
 %
 %
 %
TOTAL	100 %

OU

<input type="checkbox"/> "Option Multi Bonus 2017 20 %"	
Support(s) choisi(s)	Répartition
Aviva Actif Garanti Multi 2017 P2 (max 70%) %
 %
 %
 %
 %
 %
 %
 %
 %
TOTAL	100 %

Paraphe du Client

Paraphe du Conseil

■ ARBITRAGE

Ayant pris connaissance de l'Annexe à la Notice spécial Opération Aviva Multi Bonus 2017 ci-jointe, vous choisissez l' "Option Multi Bonus 2017 arbitrage 35 % ". Le montant cumulé des arbitrages effectués dans le cadre de l'opération est au maximum de 500 000 € pour une même adhésion. Dans le cadre de cette opération, l'arbitrage sera réalisé gratuitement :

Support(s) d'origine choisi(s)	Montant(s)
Aviva Monétaire ISR (A) €
Aviva Actif Garanti €
TOTAL : (minimum 5 000 €)	
 €

Dans le cadre d'Aviva Multi Bonus 2017, vous sélectionnez les supports d'investissement destinataires de l'arbitrage parmi la liste des supports en unités de compte éligibles à votre adhésion à l'exclusion d'Aviva Monétaire ISR (A).

Support(s) choisi(s)	Répartition
Aviva Actif Garanti Multi 2017 P3 (maximum 50 %) %
 %
 %
 %
 %
TOTAL 100 %	

■ J'ai bien noté que les données me concernant, recueillies par mon Conseil, sont indispensables pour satisfaire ma demande. Ces informations sont à l'usage de l'assureur, ses mandataires, réassureurs, organismes professionnels, partenaires, prestataires, éventuellement situés en dehors de l'Union Européenne et, le cas échéant, des autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur notamment relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, je dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes aux données qui me concernent dans les conditions et limites prévues par les articles 38, 39 et 40 de la loi précitée. Pour cela, il suffit d'écrire à Aviva Vie - Service Réclamations - TSA 72710 - 92895 Nanterre Cedex 9. Sur simple demande, je peux obtenir plus d'informations sur le transfert de données à l'étranger. Si je ne souhaite pas que mes données personnelles soient transmises aux entités du groupe Aviva France et leurs partenaires à des fins de prospection commerciale, je coche la case ci-contre

■ Je suis informé(e) que tout changement de ma situation pouvant entraîner une évolution de mon statut au regard de la réglementation concernant les ressortissants américains ou soumis à des obligations fiscales aux Etats Unis, doit être communiquées dans les plus brefs délais à Aviva Vie - TSA 72710 - 92895 Nanterre Cedex 9.

■ Je soussigné(e) reconnais :

- avoir reçu et pris connaissance de l'Annexe à la Notice spécial Opération Aviva Multi Bonus 2017 figurant ci-après ;
- avoir bien reçu et pris connaissance des DIC1 / documents présentant les caractéristiques principales du(des) support(s) en unités de compte choisi(s) dans le cadre de l'opération ;
- avoir été informé que les Documents d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC1) visés par l'Autorité des Marchés Financiers ou document(s) présentant les caractéristiques principales du(des) support(s) en unités de compte éligible(s) au contrat sont disponibles sur simple demande à l'adresse postale de l'assureur ou sur le site internet www.aviva.fr (ce service peut-être interrompu à tout moment ; les conditions d'utilisation de ce service vous sont précisées sur le site) ou, pour les supports de type OPCVM, sur le site www.amf-france.org.

Fait à : _____, le _____

Signature de l'Adhérent

Signature et cachet du Conseil

Assurancevie.com représenté par JDHM VIE
10 rue d'Uzès - 75002 Paris
SAS au capital de 200 000 euros.
Société de Courtage d'Assurances immatriculée
au registre des intermédiaires en assurance.
RCS Paris B 478 594 351 - n° orias : 07004394

Conseil

Nom : Assurancevie.com

Code/Matricule : _____

N° Immatriculation ORIAS : _____
(uniquement pour les Courtiers, Mandataires ou Agents).

Attention : merci d'apposer votre paraphe sur chacune des pages du présent document.

Je soussigné(e) (nom et prénom du Conseil) _____

Reconnais avoir reçu de _____ la somme de _____ € par chèque à l'ordre exclusif d'Aviva Vie



Aviva Vie
Société Anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation
au capital social de 1 205 528 532,67 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes Cedex
732 020 805 R.C.S. Nanterre

ADER
(Association pour le Développement
de l'Épargne pour la Retraite)
Association sans but lucratif régie
par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 24-26 rue de la Pépinière
75008 Paris

Assurancevie.com représenté par JDHM VIE
SAS au capital de 200 000 euros.
Société de Courtage d'Assurances immatriculée
au registre des intermédiaires en assurance.
RCS Paris B 478 594 351 - n° orias : 07004394
10 rue d'Uzès - 75002 Paris

ANNEXE À LA NOTICE DU CONTRAT

EVOLUTION VIE

SPÉCIAL OPÉRATION AVIVA MULTI BONUS 2017

CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES À L'OPÉRATION AVIVA MULTI BONUS 2017

Les versements/arbitrages effectués entre le 06 juillet 2016 et le 30 juin 2017 inclus (date de réception de la demande au siège d'Aviva) sont éligibles à l'opération Aviva Multi Bonus 2017. Aviva Vie mettra fin par anticipation à l'opération portant sur les versements/et à l'opération portant sur les arbitrages si des évolutions des dispositions réglementaires le nécessitaient. De même, Aviva Vie clôturera par anticipation l'opération portant sur les versements et celle portant sur les arbitrages dès lors que le montant de l'enveloppe allouée à l'opération considérée sera atteint*.

Les sommes investies sur le support en euros Aviva Actif Garanti dans le cadre de l'opération Aviva Multi Bonus 2017 pourront bénéficier d'un complément de rémunération, dont le niveau prédéfini dépend de l'option choisie parmi celles prévues au paragraphe suivant, sous réserve que les critères d'obtention visés au paragraphe « Conditions d'attribution du complément de rémunération Aviva Multi Bonus 2017 » soient réalisés.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DU VERSEMENT LIBRE/ARBITRAGE À L'OPÉRATION AVIVA MULTI BONUS 2017

- Le montant minimum doit être de 20 000€ pour un versement et de 5 000€ pour un arbitrage, avant prise en compte des frais de versement/arbitrage. Le montant cumulé des versements/arbitrages effectués dans le cadre de l'opération Aviva Multi Bonus 2017 est au maximum de 500 000€ pour un(e) même contrat/adhésion.
- Le versement/arbitrage est obligatoirement investi sur le support Aviva Actif Garanti et sur un ou plusieurs supports en unités de compte éligibles à l'opération selon l'une des répartitions suivantes :

Pour l'Option Multi Bonus 2017 35 %

- 50 % minimum du versement doit être investi sur un ou plusieurs supports en unités de compte éligibles à l'opération Aviva Multi Bonus 2017,
- le solde du versement (50 % maximum) doit être investi sur le support en euros Aviva Actif Garanti.

Pour l'Option Multi Bonus 2017 20 %

- 30 % minimum du versement doit être investi sur un ou plusieurs supports en unités de compte éligibles à l'opération Aviva Multi Bonus 2017,
- le solde du versement (70 % maximum) doit être investi sur le support en euros Aviva Actif Garanti.

Pour l'Option Multi Bonus 2017 arbitrage 35 %

- 50 % minimum de l'arbitrage doit être investi sur un ou plusieurs supports en unités de compte éligibles à l'opération Aviva Multi Bonus 2017,
- le solde (50 % maximum) doit être/rester investi sur le support en euros Aviva Actif Garanti.

Cette option est éligible aux sommes arbitrées depuis le support en unités de compte Aviva Monétaire ISR A ou le support en euros Aviva Actif Garanti.

Seules les sommes investies sur le support en euros Aviva Actif Garanti afférentes à l'arbitrage réalisé dans le cadre de l'Option Multi Bonus 2017 arbitrage 35 % pourront bénéficier du complément de rémunération visé au paragraphe suivant. Ces sommes sont identifiées sous l'intitulé « Aviva Actif Garanti Multi 2017 P3 » dans la demande d'arbitrage relative à l'opération Aviva Multi Bonus 2017, afin de les distinguer, le cas échéant, des sommes restées investies sur le support en euros Aviva Actif Garanti et non concernées par l'opération Aviva Multi Bonus 2017.

- Les versements programmés ne sont pas éligibles à l'opération.

**Il a été dressé procès verbal du montant des enveloppes allouées par un Huissier de Justice*

Paraphe du Client

Paraphe du Conseil

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU COMPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION AVIVA MULTI BONUS 2017

L'Option Multi Bonus 2017 35 %, l'Option Multi Bonus 2017 20 % ou l'Option Multi Bonus 2017 arbitrage 35 % ouvrent, sous conditions, respectivement droit à un complément de rémunération de 35 %, de 20 % ou de 35 % du taux de rendement global du support en euros Aviva Actif Garanti au titre du contrat pour l'année 2016 et/ou 2017, pour les sommes investies sur ce support dans le cadre de l'opération.

Sous réserve que les conditions d'attribution décrites dans le paragraphe ci-dessous soient réalisées, le complément de rémunération est attribué :

- en date de valeur du 31 décembre 2016, au prorata du temps passé sur le support en euros Aviva Actif Garanti depuis la date d'investissement du versement effectué dans le cadre de l'opération et le 31 décembre 2016,
- et en date de valeur du 31 décembre 2017, au prorata du temps passé sur le support en euros Aviva Actif Garanti depuis le 1^{er} janvier 2017 (ou la date d'investissement du versement effectué dans le cadre de l'opération si elle est postérieure) et le 31 décembre 2017.

Le taux de rendement global s'entend net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux en vigueur.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU COMPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION AVIVA MULTI BONUS 2017

La part du versement/arbitrage investie sur Aviva Actif Garanti dans le cadre de l'opération Aviva Multi Bonus 2017, toujours investie au 31 décembre 2016 et/ou toujours investie au 31 décembre 2017 et aux dates d'attribution effectives de la participation aux bénéfices, bénéficiera du taux de rendement global du support en euros Aviva Actif Garanti au titre du contrat pour l'année 2016 et/ou pour l'année 2017, majoré du complément de rémunération spécifique à l'opération tel que défini dans le paragraphe précédent sous réserve :

- qu'aucun **rachat ou arbitrage (automatique ou non)**, effectué avant le 01 janvier 2018 et impactant les supports en unités de compte sélectionnés dans le cadre de l'opération, **n'ait porté à l'issue de cet acte la part en unités de compte du versement/arbitrage ouvrant droit à l'opération Aviva Multi Bonus 2017 à un niveau inférieur au minimum propre à l'option choisie tel que défini dans le paragraphe « Critères d'éligibilité du versement libre/arbitrage relatif à Aviva Multi Bonus 2017 ».**

Si à l'issue d'un rachat partiel ou d'un arbitrage, la part en unités de compte du versement/arbitrage ouvrant droit à l'opération Aviva Multi Bonus 2017 devient inférieure **au minimum propre à l'option choisie tel que défini dans le paragraphe « Critères d'éligibilité du versement libre/arbitrage relatif à l'opération Aviva Multi Bonus 2017 » :**

- **le droit au complément de rémunération est définitivement perdu** si la date de valorisation de l'opération de rachat/arbitrage est antérieure au 1^{er} janvier 2017.
- **le droit au complément de rémunération est conservé au titre de 2016 mais perdu au titre de 2017**, si la date de valorisation de l'opération rachat/arbitrage est postérieure au 31/12/2016 mais antérieure au 01/01/2018.

L'attribution du complément de rémunération Aviva Multi Bonus 2017 n'est pas soumise à l'évolution de la valeur de l'épargne résultant de la fluctuation des marchés financiers : toute évolution à la baisse de la valeur de l'épargne investie sur les supports en unités de compte choisis dans le cadre de l'opération qui viendrait modifier la part du versement/arbitrage affectée aux dits supports, resterait sans conséquence et le droit au complément de rémunération serait maintenu.

Aucune avance ne peut-être réalisée sur la part du versement/arbitrage affectée à Aviva Actif Garanti dans le cadre de l'opération.

SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE ÉLIGIBLES À L'OPÉRATION AVIVA MULTI BONUS 2017

Sont éligibles à l'opération Aviva Multi Bonus 2017 tous les supports en unités de compte éligibles à votre adhésion à l'exception d'Aviva Monétaire ISR (A). Les Documents d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) visés par l'Autorité des Marchés Financiers ou document(s) présentant les caractéristiques principales du(des) support(s) en unités de compte éligibles à l'adhésion sont disponibles à tout moment sur simple demande auprès de votre conseiller.

Aviva vie ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.



Aviva Vie
Société Anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation
au capital social de 1 205 528 532,67 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes Cedex
732 020 805 R.C.S. Nanterre

ADER
(Association pour le Développement
de l'Épargne pour la Retraite)
Association sans but lucratif régie
par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 24-26 rue de la Pépinière
75008 Paris

Assurancevie.com représenté par JDHM VIE
SAS au capital de 200 000 euros.
Société de Courtage d'Assurances immatriculée
au registre des intermédiaires en assurance.
RCS Paris B 478 594 351 - n° orias : 07004394
10 rue d'Uzès - 75002 Paris

Paraphe du Client

Paraphe du Conseil

ANNEXE

Opération Aviva Multi Bonus 2017

ADHÉRENT / SOUSCRIPTEUR <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle		
Nom : <input type="text"/>		
Prénom : <input type="text"/>	Autres prénoms : <input type="text"/>	
<i>(premier prénom figurant sur la pièce d'identité présentée)</i> <i>(figurant sur la pièce d'identité présentée)</i>		
Nom de naissance : <input type="text"/>		
Adresse : <input type="text"/>		
Code postal : <input type="text"/>	Ville : <input type="text"/>	
Tél. perso. : <input type="text"/>	Tél. prof. : <input type="text"/>	Tél. port. : <input type="text"/>
E-mail : <input type="text"/> @ <input type="text"/>		
Document d'identité présenté <i>(document officiel en cours de validité)</i>		
<input type="checkbox"/> carte nationale d'identité	<input type="checkbox"/> passeport	
<input type="checkbox"/> carte de séjour ou de résident étranger	<input type="checkbox"/> permis de conduire (si émis après le 19/01/2013)	
Date de la délivrance <input type="text"/>		
Situation professionnelle <i>(1 seul choix possible)</i>		
Situation professionnelle : <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> TNS <input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> Sans activité		
Profession (antérieure si "retraité" ou "sans activité") : <input type="text"/>		
Catégorie socio-professionnelle (cf. liste des codes) : <input type="text"/>		Secteur d'activité (cf. liste des codes) : <input type="text"/>
Personne politiquement exposée <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Si oui, origine de la qualité de PPE : <input type="text"/>		
Je suis une personne politiquement exposée* si :		
"J'exerce ou j'ai cessé d'exercer au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative pour le compte d'un autre Etat que l'Etat français ⁽¹⁾ , ou je suis un membre direct de la famille ⁽²⁾ d'une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction, ou je suis étroitement associé(e) ⁽³⁾ à une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction."		
<small>*définition prévue par les articles L. 561-10 2° et R. 561-18 du Code monétaire et financier</small>		
<small>(1) Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ; membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen ; membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ; membre d'une cour des comptes ; dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière ; officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ; dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité.</small>		
<small>(2) Le conjoint ou le concubin notoire ; le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; en ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère.</small>		
<small>(3) Toute personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale conjointement avec une personne politiquement exposée ; toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec une personne politiquement exposée.</small>		

Les versements/arbitrages effectués entre le 06 juillet 2016 et le 30 juin 2017 inclus (date de réception de la demande au siège d'Aviva) sont éligibles à l'opération Aviva Multi Bonus 2017.

Les sommes investies sur le support en euros Aviva Actif Garanti dans le cadre de l'opération Aviva Multi Bonus 2017 pourront bénéficier d'un complément de rémunération, dont le niveau prédéfini dépend de la répartition d'investissement choisie parmi celles prévues au paragraphe "Critères d'éligibilité du versement libre/arbitrage relatif à l'opération Aviva Multi Bonus 2017" de l'Annexe à la Notice spéciale Opération Aviva Multi Bonus 2017 ci-jointe, sous réserve que les critères d'obtention visés au paragraphe "Conditions d'attribution du complément de rémunération Aviva Multi Bonus 2017" soient réalisés.

Paraphe du Client

Paraphe du Conseil

VERSEMENT LIBRE

Adhésion

Pour que votre versement puisse être enregistré et ouvre droit à l'opération Aviva Multi Bonus 2017, vous devez impérativement joindre au présent document votre Demande d'Adhésion dûment remplie.

Sur la demande d'adhésion, la rubrique "versements libres" ne doit pas être remplie, la présente rubrique ainsi que la rubrique "Répartition de votre versement libre" s'y substituant.

La date d'effet de votre adhésion se situe au jour de la réception au siège social de l'Assureur de votre demande d'adhésion et des pièces jointes dûment complétées ainsi que votre premier versement, à la double condition de l'acceptation de la demande d'adhésion par l'assureur et de l'encaissement effectif du versement.

Reversement

Numéro de l'adhésion :

Je joins mon règlement de (en toutes lettres) : €

par chèque à l'ordre exclusif d'Aviva Vie (minimum 20 000 €; le montant cumulé des versements effectués dans le cadre de l'opération Aviva Multi Bonus 2017 est au maximum de 500 000 € pour une même adhésion. Frais sur versement : 0 %. Droit d'adhésion à l'ADER de 15 € (si vous n'êtes pas déjà adhérent) pris en charge par Aviva Vie.

DÉSIGNATION DU PAYEUR

Vous effectuez ce versement en votre qualité d'adhérent.

Néanmoins, Aviva Vie autorise dans certains cas le règlement des primes par des tiers. Si le payeur du versement est l'un des tiers autorisés ou un institutionnel, remplissez le document « Notice et annexes LCB-FT » et cochez la case suivante

ORIGINE DES FONDS (à compléter impérativement)

Les informations ci-après sont recueillies en application des articles L 561-5 et L 561-6 du Code Monétaire et Financier.

Préciser la nature, le montant et la date de transaction à l'origine de l'épargne investie :

(ex : vente de ma résidence principale pour _____ € et réalisée le ___/___/___, vente de valeurs mobilières pour _____ € et réalisée le ___/___/___),

Nature(s)	Montant total de la transaction	Date de la transaction (mois/année)
	_____ euros	___ / ___ / ___
	_____ euros	___ / ___ / ___
	_____ euros	___ / ___ / ___
	_____ euros	___ / ___ / ___

Afin de définir si des documents justificatifs doivent être joints à ce bulletin, vous pouvez vous référer à la notice explicative du document "Notice et annexes LCB-FT".

REPARTITION DE VOTRE VERSEMENT LIBRE

Ayant pris connaissance de l'Annexe à la Notice du contrat spécial Opération Aviva Multi Bonus 2017 ci-jointe, vous choisissez l'une des deux options proposées ci-dessous. Votre versement libre sera investi, après déduction des frais sur versement, sur les supports en unités de compte éligibles à votre adhésion que vous sélectionnez à l'exception d'Aviva Monétaire ISR A.

<input type="checkbox"/> "Option Multi Bonus 2017 35 %"	
Support(s) choisi(s)	Répartition
Aviva Actif Garanti Multi 2017 P1 (max 50%) %
 %
 %
 %
 %
 %
 %
 %
TOTAL	100 %

OU

<input type="checkbox"/> "Option Multi Bonus 2017 20 %"	
Support(s) choisi(s)	Répartition
Aviva Actif Garanti Multi 2017 P2 (max 70%) %
 %
 %
 %
 %
 %
 %
 %
TOTAL	100 %

Paraphe du Client

Paraphe du Conseil

■ ARBITRAGE

Ayant pris connaissance de l'Annexe à la Notice spécial Opération Aviva Multi Bonus 2017 ci-jointe, vous choisissez l' "Option Multi Bonus 2017 arbitrage 35 % ". Le montant cumulé des arbitrages effectués dans le cadre de l'opération est au maximum de 500 000 € pour une même adhésion. Dans le cadre de cette opération, l'arbitrage sera réalisé gratuitement :

Support(s) d'origine choisi(s)	Montant(s)
Aviva Monétaire ISR (A) €
Aviva Actif Garanti €
TOTAL : (minimum 5 000 €)	
 €

Dans le cadre d'Aviva Multi Bonus 2017, vous sélectionnez les supports d'investissement destinataires de l'arbitrage parmi la liste des supports en unités de compte éligibles à votre adhésion à l'exclusion d'Aviva Monétaire ISR (A).

Support(s) choisi(s)	Répartition
Aviva Actif Garanti Multi 2017 P3 (maximum 50 %) %
 %
 %
 %
 %
	TOTAL 100 %

■ J'ai bien noté que les données me concernant, recueillies par mon Conseil, sont indispensables pour satisfaire ma demande. Ces informations sont à l'usage de l'assureur, ses mandataires, réassureurs, organismes professionnels, partenaires, prestataires, éventuellement situés en dehors de l'Union Européenne et, le cas échéant, des autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur notamment relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, je dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes aux données qui me concernent dans les conditions et limites prévues par les articles 38, 39 et 40 de la loi précitée. Pour cela, il suffit d'écrire à Aviva Vie - Service Réclamations - TSA 72710 - 92895 Nanterre Cedex 9. Sur simple demande, je peux obtenir plus d'informations sur le transfert de données à l'étranger. Si je ne souhaite pas que mes données personnelles soient transmises aux entités du groupe Aviva France et leurs partenaires à des fins de prospection commerciale, je coche la case ci-contre

■ Je suis informé(e) que tout changement de ma situation pouvant entraîner une évolution de mon statut au regard de la réglementation concernant les ressortissants américains ou soumis à des obligations fiscales aux Etats Unis, doit être communiquées dans les plus brefs délais à Aviva Vie - TSA 72710 - 92895 Nanterre Cedex 9.

■ Je soussigné(e) reconnais :

- avoir reçu et pris connaissance de l'Annexe à la Notice spécial Opération Aviva Multi Bonus 2017 figurant ci-après ;
- avoir bien reçu et pris connaissance des DIC1 / documents présentant les caractéristiques principales du(des) support(s) en unités de compte choisi(s) dans le cadre de l'opération ;
- avoir été informé que les Documents d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC1) visés par l'Autorité des Marchés Financiers ou document(s) présentant les caractéristiques principales du(des) support(s) en unités de compte éligible(s) au contrat sont disponibles sur simple demande à l'adresse postale de l'assureur ou sur le site internet www.aviva.fr (ce service peut-être interrompu à tout moment ; les conditions d'utilisation de ce service vous sont précisées sur le site) ou, pour les supports de type OPCVM, sur le site www.amf-france.org.

Fait à : _____, le _____

Signature de l'Adhérent

Signature et cachet du Conseil

Assurancevie.com représenté par JDHM VIE
10 rue d'Uzès - 75002 Paris
SAS au capital de 200 000 euros.
Société de Courtage d'Assurances immatriculée
au registre des intermédiaires en assurance.
RCS Paris B 478 594 351 - n° orias : 07004394

Conseil

Nom : Assurancevie.com

Code/Matricule : _____

N° Immatriculation ORIAS : _____
(uniquement pour les Courtiers, Mandataires ou Agents).

Attention : merci d'apposer votre paraphe sur chacune des pages du présent document.

Je soussigné(e) (nom et prénom du Conseil) _____

Reconnais avoir reçu de _____ la somme de _____ € par chèque à l'ordre exclusif d'Aviva Vie



Aviva Vie
Société Anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation
au capital social de 1 205 528 532,67 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes Cedex
732 020 805 R.C.S. Nanterre

ADER
(Association pour le Développement
de l'Épargne pour la Retraite)
Association sans but lucratif régie
par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 24-26 rue de la Pépinière
75008 Paris

Assurancevie.com représenté par JDHM VIE
SAS au capital de 200 000 euros.
Société de Courtage d'Assurances immatriculée
au registre des intermédiaires en assurance.
RCS Paris B 478 594 351 - n° orias : 07004394
10 rue d'Uzès - 75002 Paris

ANNEXE À LA NOTICE DU CONTRAT

EVOLUTION VIE

SPÉCIAL OPÉRATION AVIVA MULTI BONUS 2017

CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES À L'OPÉRATION AVIVA MULTI BONUS 2017

Les versements/arbitrages effectués entre le 06 juillet 2016 et le 30 juin 2017 inclus (date de réception de la demande au siège d'Aviva) sont éligibles à l'opération Aviva Multi Bonus 2017. Aviva Vie mettra fin par anticipation à l'opération portant sur les versements/et à l'opération portant sur les arbitrages si des évolutions des dispositions réglementaires le nécessitaient. De même, Aviva Vie clôturera par anticipation l'opération portant sur les versements et celle portant sur les arbitrages dès lors que le montant de l'enveloppe allouée à l'opération considérée sera atteint*.

Les sommes investies sur le support en euros Aviva Actif Garanti dans le cadre de l'opération Aviva Multi Bonus 2017 pourront bénéficier d'un complément de rémunération, dont le niveau prédéfini dépend de l'option choisie parmi celles prévues au paragraphe suivant, sous réserve que les critères d'obtention visés au paragraphe « Conditions d'attribution du complément de rémunération Aviva Multi Bonus 2017 » soient réalisés.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DU VERSEMENT LIBRE/ARBITRAGE À L'OPÉRATION AVIVA MULTI BONUS 2017

- Le montant minimum doit être de 20 000€ pour un versement et de 5 000€ pour un arbitrage, avant prise en compte des frais de versement/arbitrage. Le montant cumulé des versements/arbitrages effectués dans le cadre de l'opération Aviva Multi Bonus 2017 est au maximum de 500 000€ pour un(e) même contrat/adhésion.
- Le versement/arbitrage est obligatoirement investi sur le support Aviva Actif Garanti et sur un ou plusieurs supports en unités de compte éligibles à l'opération selon l'une des répartitions suivantes :

Pour l'Option Multi Bonus 2017 35 %

- 50 % minimum du versement doit être investi sur un ou plusieurs supports en unités de compte éligibles à l'opération Aviva Multi Bonus 2017,
- le solde du versement (50 % maximum) doit être investi sur le support en euros Aviva Actif Garanti.

Pour l'Option Multi Bonus 2017 20 %

- 30 % minimum du versement doit être investi sur un ou plusieurs supports en unités de compte éligibles à l'opération Aviva Multi Bonus 2017,
- le solde du versement (70 % maximum) doit être investi sur le support en euros Aviva Actif Garanti.

Pour l'Option Multi Bonus 2017 arbitrage 35 %

- 50 % minimum de l'arbitrage doit être investi sur un ou plusieurs supports en unités de compte éligibles à l'opération Aviva Multi Bonus 2017,
- le solde (50 % maximum) doit être/reste investi sur le support en euros Aviva Actif Garanti.

Cette option est éligible aux sommes arbitrées depuis le support en unités de compte Aviva Monétaire ISR A ou le support en euros Aviva Actif Garanti.

Seules les sommes investies sur le support en euros Aviva Actif Garanti afférentes à l'arbitrage réalisé dans le cadre de l'Option Multi Bonus 2017 arbitrage 35 % pourront bénéficier du complément de rémunération visé au paragraphe suivant. Ces sommes sont identifiées sous l'intitulé « Aviva Actif Garanti Multi 2017 P3 » dans la demande d'arbitrage relative à l'opération Aviva Multi Bonus 2017, afin de les distinguer, le cas échéant, des sommes restées investies sur le support en euros Aviva Actif Garanti et non concernées par l'opération Aviva Multi Bonus 2017.

- Les versements programmés ne sont pas éligibles à l'opération.

**Il a été dressé procès verbal du montant des enveloppes allouées par un Huissier de Justice*

Paraphe du Client

Paraphe du Conseil

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU COMPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION AVIVA MULTI BONUS 2017

L'Option Multi Bonus 2017 35 %, l'Option Multi Bonus 2017 20 % ou l'Option Multi Bonus 2017 arbitrage 35 % ouvrent, sous conditions, respectivement droit à un complément de rémunération de 35 %, de 20 % ou de 35 % du taux de rendement global du support en euros Aviva Actif Garanti au titre du contrat pour l'année 2016 et/ou 2017, pour les sommes investies sur ce support dans le cadre de l'opération.

Sous réserve que les conditions d'attribution décrites dans le paragraphe ci-dessous soient réalisées, le complément de rémunération est attribué :

- en date de valeur du 31 décembre 2016, au prorata du temps passé sur le support en euros Aviva Actif Garanti depuis la date d'investissement du versement effectué dans le cadre de l'opération et le 31 décembre 2016,
- et en date de valeur du 31 décembre 2017, au prorata du temps passé sur le support en euros Aviva Actif Garanti depuis le 1^{er} janvier 2017 (ou la date d'investissement du versement effectué dans le cadre de l'opération si elle est postérieure) et le 31 décembre 2017.

Le taux de rendement global s'entend net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux en vigueur.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU COMPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION AVIVA MULTI BONUS 2017

La part du versement/arbitrage investie sur Aviva Actif Garanti dans le cadre de l'opération Aviva Multi Bonus 2017, toujours investie au 31 décembre 2016 et/ou toujours investie au 31 décembre 2017 et aux dates d'attribution effectives de la participation aux bénéfices, bénéficiera du taux de rendement global du support en euros Aviva Actif Garanti au titre du contrat pour l'année 2016 et/ou pour l'année 2017, majoré du complément de rémunération spécifique à l'opération tel que défini dans le paragraphe précédent sous réserve :

- qu'aucun **rachat ou arbitrage (automatique ou non)**, effectué avant le 01 janvier 2018 et impactant les supports en unités de compte sélectionnés dans le cadre de l'opération, **n'ait porté à l'issue de cet acte la part en unités de compte du versement/arbitrage ouvrant droit à l'opération Aviva Multi Bonus 2017 à un niveau inférieur au minimum propre à l'option choisie tel que défini dans le paragraphe « Critères d'éligibilité du versement libre/arbitrage relatif à Aviva Multi Bonus 2017 ».**

Si à l'issue d'un rachat partiel ou d'un arbitrage, la part en unités de compte du versement/arbitrage ouvrant droit à l'opération Aviva Multi Bonus 2017 devient inférieure **au minimum propre à l'option choisie tel que défini dans le paragraphe « Critères d'éligibilité du versement libre/arbitrage relatif à l'opération Aviva Multi Bonus 2017 » :**

- **le droit au complément de rémunération est définitivement perdu** si la date de valorisation de l'opération de rachat/arbitrage est antérieure au 1^{er} janvier 2017.
- **le droit au complément de rémunération est conservé au titre de 2016 mais perdu au titre de 2017**, si la date de valorisation de l'opération rachat/arbitrage est postérieure au 31/12/2016 mais antérieure au 01/01/2018.

L'attribution du complément de rémunération Aviva Multi Bonus 2017 n'est pas soumise à l'évolution de la valeur de l'épargne résultant de la fluctuation des marchés financiers : toute évolution à la baisse de la valeur de l'épargne investie sur les supports en unités de compte choisis dans le cadre de l'opération qui viendrait modifier la part du versement/arbitrage affectée aux dits supports, resterait sans conséquence et le droit au complément de rémunération serait maintenu.

Aucune avance ne peut-être réalisée sur la part du versement/arbitrage affectée à Aviva Actif Garanti dans le cadre de l'opération.

SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE ÉLIGIBLES À L'OPÉRATION AVIVA MULTI BONUS 2017

Sont éligibles à l'opération Aviva Multi Bonus 2017 tous les supports en unités de compte éligibles à votre adhésion à l'exception d'Aviva Monétaire ISR (A). Les Documents d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) visés par l'Autorité des Marchés Financiers ou document(s) présentant les caractéristiques principales du(des) support(s) en unités de compte éligibles à l'adhésion sont disponibles à tout moment sur simple demande auprès de votre conseiller.

Aviva vie ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.



Aviva Vie
Société Anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation
au capital social de 1 205 528 532,67 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes Cedex
732 020 805 R.C.S. Nanterre

ADER
(Association pour le Développement
de l'Épargne pour la Retraite)
Association sans but lucratif régie
par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 24-26 rue de la Pépinière
75008 Paris

Assurancevie.com représenté par JDHM VIE
SAS au capital de 200 000 euros.
Société de Courtage d'Assurances immatriculée
au registre des intermédiaires en assurance.
RCS Paris B 478 594 351 - n° orias : 07004394
10 rue d'Uzès - 75002 Paris

Paraphe du Client

Paraphe du Conseil



Aviva Vie

*Société anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation
au capital de 1 205 528 532,67 euros
Entreprise régie par le Code des assurances*

Siège social : 70 avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes Cedex
732 020 805 R.C.S. Nanterre

Pour nous écrire : Aviva Vie - TSA 72710 - 92895 Nanterre Cedex 9

ADER

*(Association pour le Développement
de l'Épargne pour la Retraite)
Association sans but lucratif régie
par la loi du 1^{er} juillet 1901*

Siège social : 24-26 rue de la Pépinière
75008 Paris

Assurancevie.com représenté par JDHM VIE

*SAS au capital de 200 000 euros.
Société de Courtage d'Assurances immatriculée
au registre des intermédiaires en assurance.
RCS Paris B 478 594 351 - n° orias : 07004394*

10 rue d'Uzès - 75002 Paris